

CORAT RIVIERA

COMMISSION CONSULTATIVE RÉGIONALE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Instituée en 1987 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey sous la forme d'une commission intercommunale, la CORAT Riviera a pour mission d'étudier les problématiques d'aménagement du territoire qui concernent l'ensemble de la Riviera ou une partie de celle-ci. Il s'agit d'un organisme de réflexion, de concertation et de coordination à caractère consultatif, qui présente des propositions aux municipalités.

La CORAT Riviera est formée des délégués et déléguées municipaux des dix communes de la Riviera, responsables de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, accompagné·e·s des chef·fe·s des services des trois villes. Depuis 2011, du fait de l'élaboration du projet d'agglomération transports et urbanisation (PA T/U) Rivelac, les responsables des bureaux techniques des communes de Blonay, du cercle de Corsier (BTI) et de St-Légier-La Chiésaz ont été intégrés à la CORAT. Le directeur de Promove est également invité à la CORAT plénière depuis 2017, ainsi que la cheffe de projet de l'agglomération Rivelac depuis son engagement mi-2020.

Pour la législature 2016-2021, MM. Dominique Martin, syndic de Blonay et Alain Grangier, syndic de La Tour-de-Peilz, ont été respectivement président et vice-président de la commission.

En 2021, dès le 1^{er} juillet et jusqu'au 31 décembre, dans l'attente de la fusion des communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz au 1^{er} janvier 2022, M. Dominique Martin et Mme Elise Kaiser, conseillère municipale à La Tour-de-Peilz, ont été respectivement président et vice-présidente de la commission.

Selon les objectifs définis par les municipalités et l'importance des dossiers à traiter, la CORAT peut désigner des groupes de travail spécifiques chargés du suivi de ces dossiers. Cas échéant, ces groupes peuvent recourir aux avis et prestations d'un·e consultant·e extérieur·e. Les membres de la CORAT sont régulièrement informé·e·s des démarches entreprises par les groupes de travail et de l'avancement des mandats qui leur ont été confiés lors des réunions de la commission plénière.

ACTIVITÉS 2021 DE LA CORAT PLÉNIÈRE

La CORAT s'est réunie à deux reprises en 2021, en mars et en octobre, au lieu des trois séances initialement prévues : la séance de juin ayant été annulée, faute d'objets importants à traiter, *a fortiori* dans le contexte prévalant de crise sanitaire.

Les principaux sujets abordés en 2021 sont présentés brièvement ci-après.

Agglomération Rivelac

Les démarches engagées dans le cadre de l'agglomération Rivelac ont fait l'objet d'informations et de discussions plus soutenues dans le cadre de la CORAT en 2021.

Pour rappel, le Bureau et le Comité de pilotage (COFIL) de l'agglomération Rivelac ont établi, en 2020, comme axes prioritaires de travail, d'une part, le lancement de l'étude relative à la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA), et d'autre part, l'élaboration de statuts pour une future structure d'agglomération.

Concernant la SRGZA, qui prendra la forme d'un plan directeur sectoriel et s'inscrira au sein du Plan directeur intercommunal (PDI) à réaliser par les communes vaudoises de l'agglomération Rivelac, le mandataire, désigné par le COPIL, a été invité par la CORAT en mars. Il a ainsi pu présenter et échanger avec les membres de la CORAT sur l'avancement de son travail : cadre réglementaire, structure de l'étude à réaliser (avec trois volets : diagnostic, stratégique et opérationnel), méthodes de travail (pour chaque volet de l'étude, ateliers avec les communes, validation par le COPIL, transmission d'un rapport aux municipalités concernées) et calendrier (étude d'une durée d'environ un an, sans compter la procédure visant l'approbation de la SRGZA par le Canton).

Le volet diagnostic a été finalisé à la fin de l'été et le rapport y relatif a été transmis aux municipalités concernées. Le volet stratégique a fait l'objet d'un atelier avec les communes en octobre et une transmission du rapport aux Municipalités concernées était prévue avant la fin de l'année.

Concernant la création d'une association de communes, au sens de l'article 112 de la Loi vaudoise sur les communes, pour les 19 communes parties prenantes de Rivelac, un projet de statuts a été élaboré et mis en consultation auprès des municipalités concernées. Au sein de la CORAT, ce document, ainsi que les priorités définies par le COPIL, ont suscité de nombreux questionnements de fond.

Avenir de la CORAT

La CORAT a également discuté de son rôle et de la pertinence de son maintien en regard de l'agglomération Rivelac qui traite des mêmes thématiques.

Les membres de la CORAT ont toutefois conclu à son maintien, s'agissant d'un organe qui permet aux municipales et municipaux, ainsi qu'aux chef·e·s de services de la Riviera, de disposer, à cette échelle, d'un espace de discussion et de coordination indépendant de celui de l'Agglomération, dont le périmètre et les interlocuteurs diffèrent.

Projets à incidence régionale – échange d'informations

La CORAT permet aux communes de s'informer mutuellement sur leurs projets importants qui peuvent impacter la région et/ou des communes voisines. Dans ce but, un « tour de table » est organisé à chaque séance de la CORAT plénière. Les principaux éléments évoqués lors de ces échanges ont porté sur les éléments suivants :

- les travaux de révision de tout ou partie de plans directeurs communaux ;
- les procédures concernant des plans d'affectation communaux en cours, plusieurs communes étant engagées dans cette démarche pour l'ensemble de leur territoire ;
- le Plan d'affectation du site stratégique de La Veyre-Derrey dont la mise à l'enquête a eu lieu au printemps et a occasionné des oppositions, qui étaient encore en cours de traitement à l'automne ;
- les plans de mobilité actuellement en discussion au sein de plusieurs communes, comprenant notamment des projets de limitation de la vitesse à 30km, de jour et/ou de nuit ;
- les discussions avec la direction de Merck/Serono, ainsi qu'avec les VMCV, concernant la mobilité des employé·e·s de l'entreprise ;
- l'accès aux transports publics en relation avec la poursuite des travaux pour une mise en conformité à la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand).

Bien souvent, ces échanges font ressortir les principales difficultés rencontrées par les communes et permettent notamment de partager conseils et pratiques.

Bus du Petit Prince

Enfin, comme chaque année, le SAI s'est chargé de la facturation aux communes du Bus du petit Prince pour l'année 2020, sur la base des conditions d'exploitation acceptées par les 16 exécutifs concernés (10 Riviera / Villeneuve / 5 Veveysse fribourgeoise).

LEXIQUE D'APPUI

BTI	Bureau technique intercommunal du Cercle de Corsier
COFIL	Comité de pilotage de l'agglomération Rivelac
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (Riviera)
CSD	Conférence des syndics de la Riviera
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
PA T/U	Projet d'agglomération transports et urbanisation
PDI	Plan directeur intercommunal
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
VMCV S.A.	Société anonyme de transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve

Vevey, le 3 mars 2022 / SAI – CRO/IC/jm/nc